

Rapport sur la catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire

Questions relatives aux propositions mises en consultation¹

1. Préférez-vous la variante 1 (diplôme pour l'école enfantine/deux premières années primaires (1-4) et diplôme pour les quatre dernières années primaires (5-8) avec deux groupes de disciplines au choix) ou la variante 2 (diplôme avec trois profils: école enfantine /deux premières années primaires et pour les quatre dernières années primaires (5-8) avec deux groupes de disciplines au choix) ?
2. Le rapport prévoit un tronc commun identique pour les deux variantes. Quel est votre avis concernant l'importance de ce tronc commun ?
 - 2.1 La première langue étrangère doit-elle faire partie du tronc commun ou être ajoutée aux disciplines au choix ?
 - 2.2 Avez-vous d'autres propositions concernant le tronc commun ?
3. Préférez-vous la variante principale avec deux combinaisons de disciplines fixes pour les quatre dernières années primaires (5-8)? Ou l'option qui prévoit, en plus du tronc commun obligatoire, deux disciplines au choix sur les quatre possibles ?
4. Faut-il mettre en place un modèle valable dans toute la Suisse ou peut-on, à votre avis, imaginer que deux modèles cohabitent ?
5. Quel est votre avis concernant la réglementation relative à l'obtention a posteriori d'un diplôme complémentaire permettant de se qualifier pour un plus grand nombre de disciplines ou d'années de scolarité ?
6. Que pensez-vous de l'abandon d'une réglementation au niveau national concernant le recours à des enseignantes et enseignants spécialistes au profit du maintien des solutions cantonales ?
7. Les deux variantes différencient les habilitations à enseigner selon les années de scolarité (école enfantine/deux premières années primaires et diplôme pour les quatre dernières années primaires ou 1-4 et 5-8). Que pensez-vous de la possibilité de recourir à du personnel enseignant qualifié pour l'école enfantine/deux premières années primaires (1-4) pour enseigner en 3e année primaire (5) et à du personnel enseignant qualifié pour les quatre dernières années primaires (5-8) pour enseigner en 2e année primaire (4) (flexibilité des engagements pour les années 4/5)?
8. Quelles seraient les conséquences – organisation, finances ou autres – de l'introduction des deux variantes dans votre canton ?
9. Selon vous, quelle sera l'influence d'une harmonisation des catégories de diplômes sur la reconnaissance des diplômes d'enseignement étrangers ?
10. Autres remarques ?

Réponse de la SPG :

Prise de position

Le comité de la SPG a décidé de ne **pas entrer en matière** sur les deux variantes proposées qui font largement fi de la réalité genevoise et romande. Et donc de ne pas répondre aux dix questions de la consultation de la CDIP.

La SPG a déjà fait connaître sa position à de multiples reprises sur la formation initiale et le statut des enseignant-e-s. Par ailleurs, en tant que membre du syndicat des enseignants romands (SER², faïtière des associations professionnelles et syndicales d'enseignant-e-s de la Suisse romande), la SPG a déjà débattu de ces questions à un autre niveau et a adopté les prises de position de la faïtière.

Pour la présente consultation, **la SPG** poursuit les discussions au sein de la faïtière romande et **se rangera derrière la réponse** qui sera faite par le **SER** en temps voulu.

Cette **prise de position** a été soumise à l'Assemblée des délégué-e-s (AD) de la SPG le 21 septembre 2009. L'AD, après avoir lu la documentation et entendu les explications du comité, l'a **acceptée à l'unanimité**.

¹ Consultation de la CDIP, dossier <http://www.edk.ch/dyn/19979.php>

² SER www.le-ser.ch